

Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA)

Le prix de revient, un indicateur clé pour les exploitants de Bourgogne-Franche-Comté

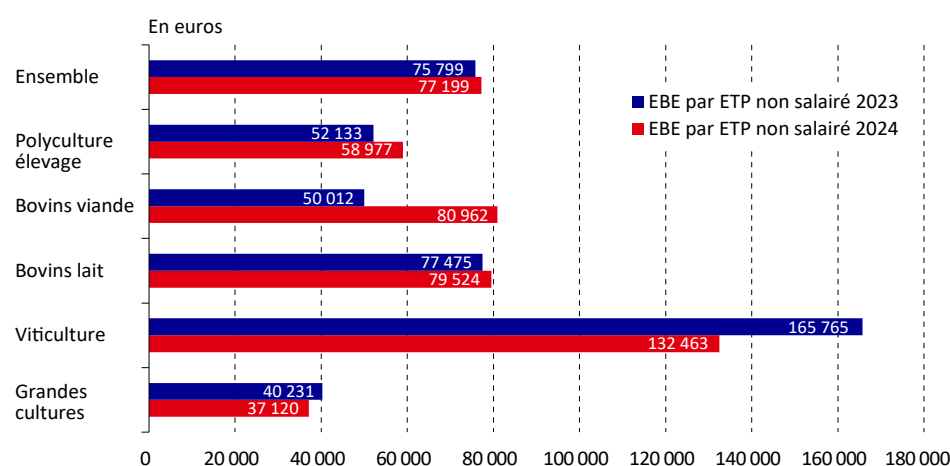
Le prix de revient est un indicateur clé du pilotage de l'exploitation agricole. D'un système à l'autre, la situation diffère. Ainsi, dans les exploitations de grandes cultures de la région, le coût de production et le prix de revient sont très élevés compte tenu du faible potentiel des terres. A l'inverse, les éleveurs de bovins viande bénéficient de prix de vente très élevés et d'un prix de revient maîtrisé grâce à un élevage extensif. Les producteurs de lait connaissent une situation différente selon qu'ils produisent un lait AOP du massif du Jura ou un lait conventionnel. Le prix de revient en viticulture progresse fortement cette année compte tenu d'une forte baisse de la production. Il est cependant couvert par un prix de vente très élevé dans la région.

En 2024, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) s'établit en moyenne à 77 200 € par UTANS (Unité de Travail Non salarié). C'est 2 % de plus qu'en 2023. Néanmoins, les résultats sont contrastés d'une orientation économique à une autre (**Figure 1**). Ainsi, à 132 460 €, l'EBE par UTANS des viticulteurs est en baisse de 20 %. A 37 120 €, celui des exploitants en grandes cultures diminue de 8 %. A l'inverse, les éleveurs de bovins viande voient leur EBE par UTANS passer de 50 010 € à 80 960 € soit une hausse de 62 %. (**Figure 1**). Enfin, dans les élevages laitiers et les exploitations de polyculture élevage l'EBE par UTANS progresse modérément.

Le prix de revient, élément clé du pilotage de l'exploitation

Pour améliorer le pilotage stratégique de leur exploitation, les agriculteurs peuvent calculer le prix de revient

Figure 1 - Excédent brut d'exploitation par ETP non salarié



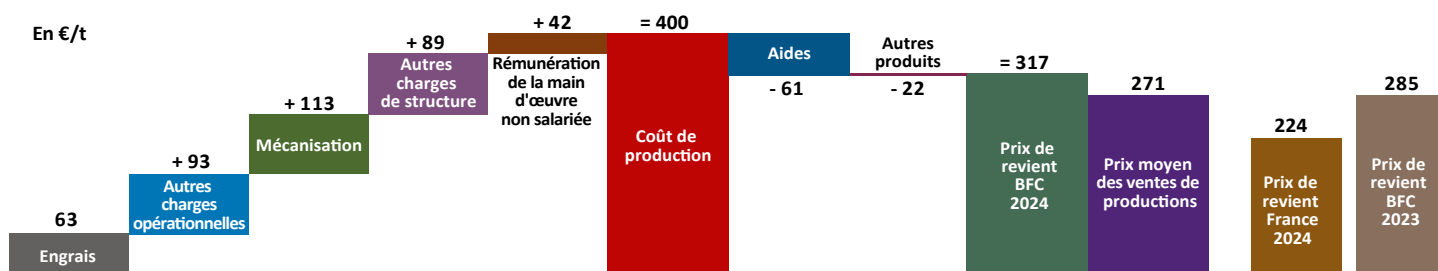
Source: Agreste-RICA 2023 et 2024

de leurs produits. Il s'agit du prix auquel ils doivent vendre leur produit pour pouvoir couvrir le coût de production déduction faite des aides perçues et des autres produits tels que les indemnités d'assurance, les prestations de services à caractère accessoires entre autres.

Un coût de production très élevé en grandes cultures (Figure 2)

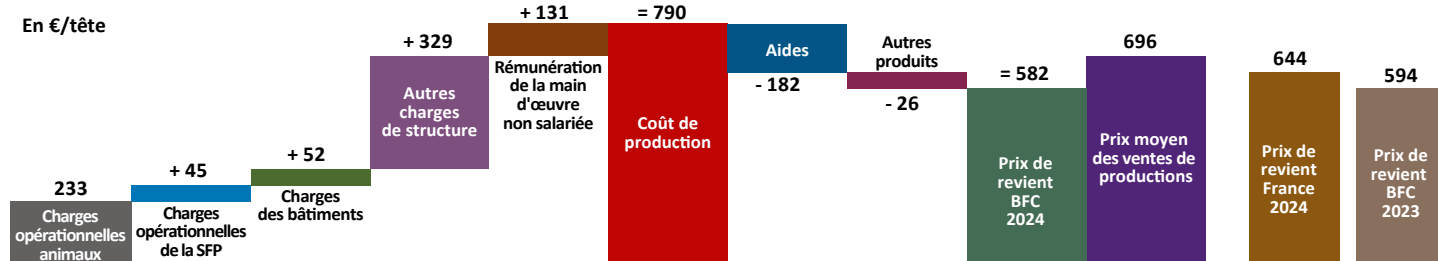
En grandes cultures, le coût de production par tonne est constitué des charges d'engrais, des autres charges opérationnelles, de la mécanisation, des autres charges de structure et de la rémunération

Figure 2 - Prix de revient 2024 par tonne de grains en grandes cultures



Source : Agreste - RICA 2024

Figure 3 - Prix de revient 2024 par tête de bovin produit en bovins viande



Source : Agreste - RICA 2024

tion de la main d'œuvre non salariée. En Bourgogne-Franche-Comté, il s'établit en 2024 à 400 € par tonne de grains produite, toutes espèces confondues. C'est 176 € par tonne au-dessus du niveau de la France métropolitaine et 34 € par tonne au-dessus de 2023. En effet, la région se caractérise par un potentiel de rendement limité compte tenu d'un potentiel pédo-climatique peu favorable avec des zones intermédiaires sur les plateaux. En 2024, si la production en volume est en moyenne de 662 tonnes de grains par exploitation (contre 807 tonnes en 2023), elle est de 1 272 tonnes en France métropolitaine. Ainsi, chaque tonne produite coûte beaucoup plus cher dans la région qu'en France. En outre, cette année, chaque poste de charge est plus élevé qu'en 2023 à l'exception des engrais. Les exploitants ont supporté un coût plus élevé pour les semences et les produits phytosanitaires, soit + 20 € par tonne. En outre, compte tenu d'un prix du carburant plus élevé mais aussi des investissements réalisés, la charge de mécanisation augmente de 14 € par tonne. Les autres charges de structure progressent également de + 11 € par tonne. Le faible potentiel des sols est très partiellement compensé par des subventions d'exploitation plus élevées à 61 € par tonne contre 30 € par tonne

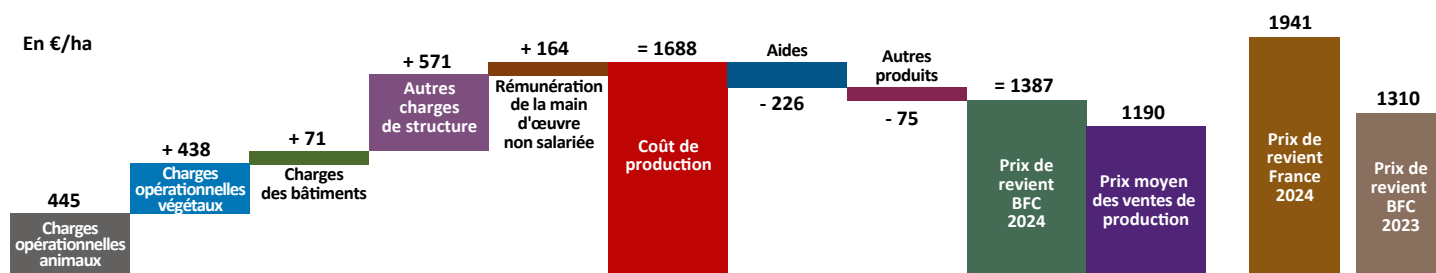
au niveau national en 2024. En outre, dans notre région, les autres produits sont plus élevés (+ 12 € par tonne) et en augmentation sur 2023 de 5 € par tonne. Finalement, le prix de revient s'établit à 317 € par tonne, en hausse de + 32 € par tonne sur 2023 (+ 93 € par tonne par rapport à la France métropolitaine). D'autre part, la tonne de grain produite est en moyenne valorisée à 271 € par tonne en Bourgogne-Franche-Comté contre 320 € par tonne en France métropolitaine. Cet écart provient d'une surface en cultures industrielles et en pommes de terre supérieure en France métropolitaine générant un produit supérieur. Ainsi, en 2024, le manque à gagner est de 46 € par tonne alors qu'au niveau national, le prix moyen de vente, soit 320 € par tonne, couvre le prix de revient de 224 € par tonne.

Prix de vente élevé et coût de production maîtrisé en bovins viande

En élevage de bovins viande, le coût de production est constitué des charges opérationnelles liées aux animaux et aux surfaces fourragères, des charges de bâtiments et autres charges de structure, ainsi que de la rémunération de la main d'œuvre non salariée. En Bourgogne-Franche-Comté, le coût

de production moyen de 2024 s'élève ainsi à 790 € par tête de bétail pour des cheptels de 227 têtes par exploitation en moyenne. En 2024 les charges opérationnelles liées aux animaux (alimentation, produits et interventions vétérinaires...) s'élèvent à 233 € par tête (- 10 € par tête par rapport à 2023), celles liées aux surfaces fourragères principales à 45 € par tête (- 3 € par tête par rapport à 2023), et celles liées aux bâtiments à 52 € par tête (+ 2 € par tête par rapport à 2023). Les autres charges de structure (mécanisation, frais fonciers, charges sociales, rémunération des salariés, assurances, services divers...) représentent la majeure partie du coût de production, soit 329 € par tête (+ 19 € par tête par rapport à 2023). La rémunération des unités de travail non salariées est de 131 € par tête (+ 3 € par tête par rapport à 2023). En région, le coût de production reste ainsi très semblable à celui de l'année 2023 (784 € par tête, pour des cheptels de 221 têtes en moyenne), que ce soit en termes de montant global ou de répartition des charges. En comparaison, la France affiche un coût de production des bovins viande nettement plus élevé, de 848 € par tête. Cette différence s'explique d'une part par des cheptels plus nombreux

Figure 4 - Prix de revient 2024 par hectare en polyculture élevage



Source : Agreste - RICA 2024

dans la région (174 têtes par exploitation en moyenne en France), entraînant un effet dilution des charges notamment de la rémunération des unités de travail non salariées (inférieure de 28 € par tête en région par rapport à la France), et d'autre part par un modèle d'élevage plus extensif en Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, les charges liées aux surfaces fourragères sont plus faibles en région de 25 € par tête, et celles liées aux animaux de 12 € par tête. Concernant le prix de revient, la différence entre la France et la région est semblable au coût de production (582 € par tête en Bourgogne-Franche-Comté contre 644 € par tête en France). De même, entre 2023 et 2024, le prix de revient reste relativement stable (- 12 € par tête). Ce prix de revient est largement couvert par le prix de vente (696 € par tête en moyenne), contrairement à 2023 (550 € par tête). Cette forte évolution du prix de vente est liée à la conjoncture de 2024 et à une forte hausse des prix des bovins, liée à une offre limitée dans les exploitations.

Un prix de revient maîtrisé en polyculture élevage en Bourgogne-Franche-Comté (Figure 4)

En polyculture élevage, le coût de production, comme le prix de revient, est ramené à l'hectare de Surface Agricole Utile. Il est constitué des charges opérationnelles des animaux, des charges opérationnelles des végétaux, de la charge liée aux bâtiments et installations techniques, des autres charges de structure et de la rémunération de la main d'œuvre non salariée. En Bourgogne-

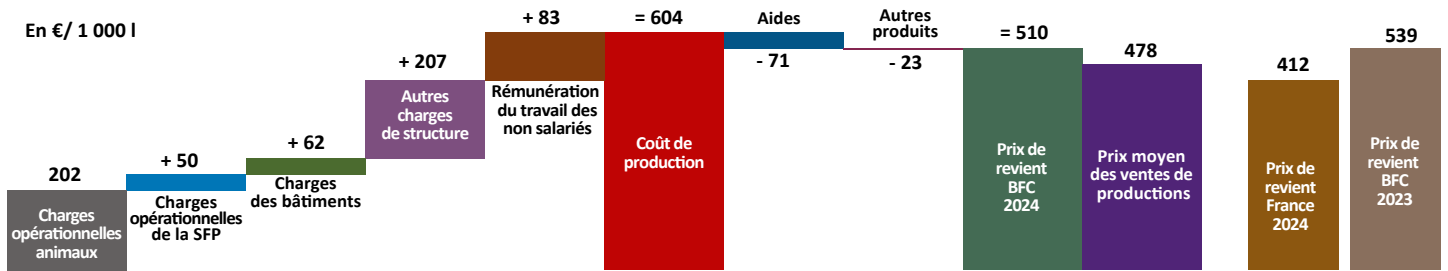
Franche-Comté, il s'établit à 1 688 € par hectare. C'est 700 € par ha de moins qu'en France métropolitaine. En effet, les exploitations sont bien plus grandes dans notre région avec 194 ha en moyenne contre 121 ha au niveau national. Ainsi, les charges se répartissent sur une superficie bien supérieure générant un effet de dilution. Néanmoins, selon la nature de la charge, l'écart varie. Ainsi, les charges opérationnelles des animaux sont de 445 € par ha dans notre région contre 631 € par ha au niveau national soit près de 200 € par ha de moins. En effet, la part de l'aliment intraconsommé est plus importante dans notre région. A 438 € par ha, les charges opérationnelles végétales sont 150 € par ha plus faibles qu'en France métropolitaine. Compte tenu d'un potentiel de rendement plus limité, la conduite technique est moins intensive. Les écarts pour les autres charges de structure sont également importants soit - 213 € par ha. Ils sont plus limités pour la charge de bâtiment (- 60 € par ha) et pour la rémunération de la main d'œuvre non salariée (- 86 € par ha). A l'inverse, les aides (326 € par ha) et les autres produits (75 € par ha) sont plus faibles qu'au niveau national toujours compte tenu de l'effet de dilution. Ainsi, les polyculteurs éleveurs en France touchent 357 € par ha d'aides et 87 € par ha d'autres produits. Néanmoins, le prix de revient en Bourgogne-Franche-Comté est bien plus faible soit 1 387 € par ha contre 1 941 € par ha au niveau national. Cependant, logiquement, le prix moyen des ventes par ha dans notre région est également plus faible soit 1 190 € par ha contre 1 560 € par ha. Finalement l'écart entre prix de revient et prix de vente est plus faible en Bourgogne-Franche-Comté

soit + 197 € par ha contre + 381 € par ha en France. De 2023 à 2024, le prix de revient des exploitations de polyculture élevage augmente légèrement. Ainsi, il passe de 1 310 € par ha à 1 387 € par ha. En effet, chacun des postes de charges est en baisse. Ainsi, le coût de production diminue alors que les aides et les autres produits augmentent.

Baisse de prix de revient en lait conventionnel

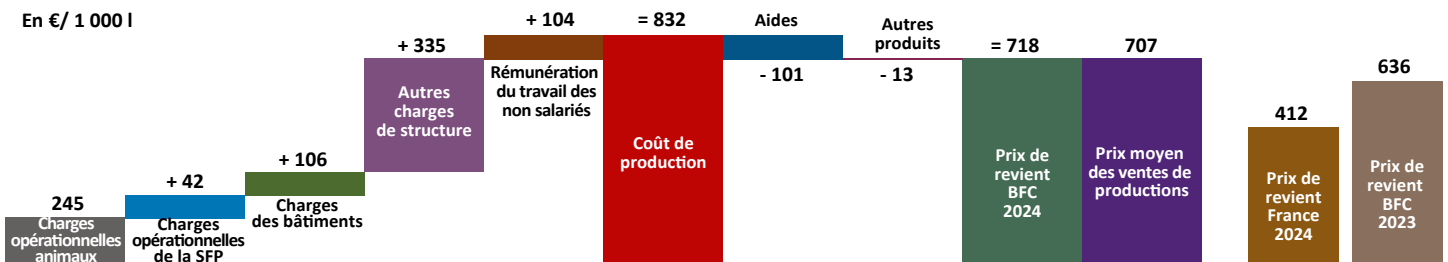
En élevage bovin laitier (conventionnel comme AOP), le coût de production est composé des mêmes éléments qu'en élevage allaitant (Charges opérationnelles animaux et surfaces fourragères, charges des bâtiments, autres charges de structure et rémunération des unités de travail non salariées). Concernant les bovins laitiers conventionnels, le coût de production de l'échantillon de Bourgogne-Franche-Comté s'élève au total à 604 € par 1 000 l de lait, dont 202 € en charges opérationnelles animales, 50 € en charges opérationnelles de surfaces fourragères principales, 62 € de charges de bâtiments, 207 € d'autres charges de structures et 83 € de rémunération du travail non salarié. Avec 71 € par 1 000 l pour les aides et 23 € par 1 000 l d'autres produits, le prix de revient s'élève à 510 € par 1 000 l de lait. Comme pour le lait AOP, le prix moyen de vente (478 € par 1 000 l) ne permet pas de couvrir le prix de revient. En France, laits AOP et conventionnel confondus, le prix de revient n'est que de 412 € par 1 000 l, pour 491 € par 1 000 l de coût de production, et 679 100 l de lait produits par exploitation en 2024. Par ailleurs, en 2023, pour la région le prix de revient du

Figure 5 - Prix de revient 2024 en bovin lait conventionnel



Source : Agreste - RICA 2024

Figure 6 - Prix de revient 2024 pour 1 000 litres en bovins lait AOP



Source : Agreste - RICA 2024

lait conventionnel de l'échantillon est de 539 € par 1 000 l, et 615 € par 1 000 l de coût de production pour un volume de 478 500 l produits. Les valeurs totales des différentes charges et produits étant très semblables entre les deux années, cette différence dans le prix de revient est essentiellement due à une production plus importante en 2024.

Hausse du prix de revient en lait AOP du Massif du Jura

Dans l'échantillon régional 2024, le coût de production s'élève, pour le lait AOP, à 832 € pour 1 000 l de lait, dont 245 € en charges opérationnelles animales, 42 € en charges opérationnelles liées aux surfaces fourragères, 106 € en charges de bâtiments, 335 € en autres charges de structures et 104 € en rémunération du travail non salarié. En retirant les aides (101 €

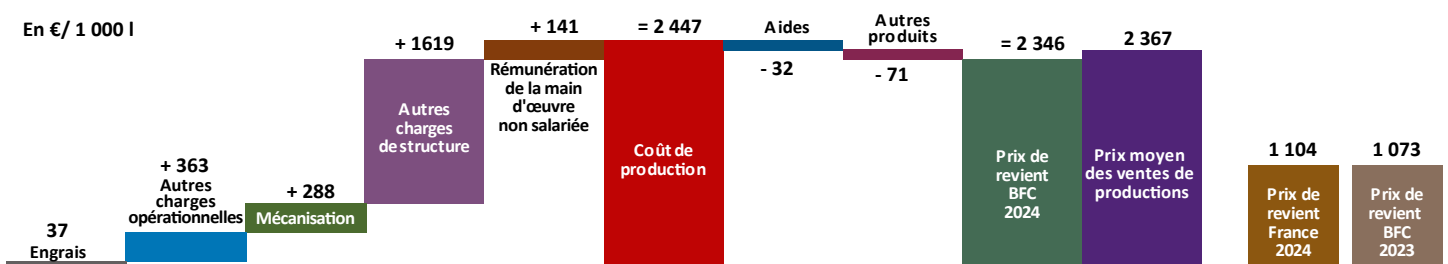
par 1 000 l) et les autres produits (13 € par 1 000 l), le prix de revient s'élève à 718 € par 1 000 l, et n'est pas tout à fait couvert par le prix de vente (707 € par 1 000 l). Par rapport à 2023, le prix de revient augmente fortement (+ 82 € par 1 000 l) majoritairement lié à une baisse de la production de lait (3 742 hl en 2023 en moyenne sur les exploitations de l'échantillon, 3 639 hl en 2024). Comparé au lait conventionnel, les charges opérationnelles liées aux animaux du lait AOP sont plus importantes (+ 43 € par 1 000 l) en raison de la différence de volume de lait produit. La même observation peut être faite pour les charges de bâtiments, les autres charges de structure et la rémunération du travail non salarié. A contrario, les charges opérationnelles liées aux surfaces fourragères sont bien plus faibles en AOP qu'en conventionnel (- 40 % sur les charges totales,

- 16 % sur les charges rapportées au volume). Cela peut s'expliquer par les différences dans la ration alimentaire des animaux par exemple en lait AOP, la production d'herbe est moins onéreuse que l'ensilage de maïs.

Faible production et prix de revient très élevé en Viticulture (Figure 7)

En viticulture, le coût de production par hectolitre est constitué des charges d'engrais, des autres charges opérationnelles, de la mécanisation, des autres charges de structure et de la rémunération de la main d'œuvre non salariée. L'année 2024 est marquée par une production très faible suite à un épisode de gel printanier. Ainsi, elle s'établit à 241 hectolitres par exploitation en moyenne contre 513 hectolitres en 2023. En France, la production 2024 s'établit à 328 hectolitres. Le coût de

Figure 7 - Prix de revient par ha en 2024 en viticulture



Source : Agreste - RICA 2024

Figure 8 - **Caractéristiques des exploitations, soldes intermédiaires de gestion et ratios - Année 2024**

2024	1516 Grandes cultures	3500 Viticulture	4500 Bovins lait	4600 Bovins élevage et viande	6184 Polyculture, polyélevage	Région	France
Caractéristiques générales							
Nb d'exploitations dans l'échantillon	71	117	122	99	83	550	7 250
Nb d'exploitations représentées	3 986	3 345	3 626	4 193	1 995	17 145	290 311
Surface agricole utilisée (SAU)	181,0	17,0	127,0	160,0	194,0	130,0	96,0
Surface fourragère principale	24,0	1,0	109,0	142,0	81,0	74,0	42,0
Surface céréales	102,0	3,0	16,0	17,0	78,0	38,0	31,0
Surface culture industrielle	48,0	1,0	2,0	2,0	33,0	15,0	12,5
Surface vigne (vins de qualité)	0,0	11,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,2
UGB totales (unités gros bovins)	9,0	0,0	113,0	154,0	113,0	89,0	79,8
UTA totales (unités travailleur annuel)	1,4	4,1	2,2	1,5	1,8	2,1	2,1
<i>dont UTA non salariés</i>	<i>1,3</i>	<i>1,5</i>	<i>1,8</i>	<i>1,4</i>	<i>1,5</i>	<i>1,5</i>	<i>1,4</i>
Financement et éléments du bilan							
Autofinancement	4 111	62 688	101 061	67 707	29 428	54 133	32 372
Ensemble des stocks	85 092	446 795	79 109	108 335	128 341	155 600	122 188
Total actif circulant (fin d'exercice)	194 246	780 391	198 319	184 431	261 668	299 794	247 985
Total actif immobilisé (net)	217 260	394 635	552 759	403 333	364 750	382 531	324 446
Capitaux propres (net)	210 101	736 305	399 141	360 855	330 507	386 817	331 585
Ensemble des dettes LMT et CT	208 415	428 148	351 784	228 119	298 100	295 599	241 223
Soldes intermédiaires de gestion							
Production de l'exercice	173 957	523 632	310 709	179 980	262 126	277 684	259 992
+ Rabais, ristournes, remises obtenus	480	610	222	43	364	314	392
- Consommations intermédiaires	94 345	67 691	108 492	57 435	122 559	86 815	96 659
- Assurances	44 154	100 226	77 667	45 629	72 392	65 021	65 021
Valeur ajoutée hors fermage	188 818	335 845	112 005	66 854	51 915	111 644	84 110
+ Subventions d'exploitation reçues	47 977	8 772	52 233	62 447	63 294	46 061	35 296
+ Indemnités d'assurance	9 229	6 595	4 110	1 824	4 549	4 972	3 572
- Loyers, fermages, métayages (charges)	20 595	57 251	16 446	20 217	22 175	25 576	16 980
- Ensemble des impôts et taxes	2 431	2 872	2 083	117	2 843	2 094	2 341
- Charges salariales	2 617	83 979	7 995	3 747	7 633	19 590	19 361
Excédent brut d'exploitation	50 383	207 110	141 825	106 052	87 105	115 418	84 296
+ Transferts de charges	0	157	1	0	0	28	66
+ Autres produits de gestion courante	101	454	188	40	221	191	289
- Dotation aux amortissements	44 163	56 476	71 878	37 325	47 641	50 283	10 744
Résultat d'exploitation	6 321	151 245	70 137	68 767	39 685	65 354	43 908
+ Produits financiers	1 192	1 792	890	325	1 224	985	1 330
- Charges financières	5 766	6 807	7 407	4 788	6 089	6 065	5 025
Résultat courant	1 747	146 231	63 620	64 303	34 820	60 275	40 213
RCAI par UTANS	1 344	97 487	35 344	45 931	23 213	40 183	28 724
Charges sociales de l'exploitant	12 925	30 221	22 752	9 112	19 048	17 562	14 152
Revenu disponible par UTANS	1 465	120 395	41 215	63 729	10 427	48 026	31 361
Ratios							
Taux d'endettement	55 %	40 %	47 %	37 %	43 %	46 %	42 %
Charges appro / ha SAU	520	3 993	853	358	632	663	1 010
Charges courantes / ha SAU	1 275	23 347	2 395	1 124	1 531	2 066	2 723
EBE / Produit brut	22 %	38 %	39 %	43 %	26 %	35 %	28 %
Annuités / EBE	66 %	26 %	54 %	30 %	64 %	42 %	44 %

Source: Agreste-RICA

production par hectolitre est donc très élevé cette année soit 2 447 € par hl et très au-dessus de celui de la France à 1 184 € par hl ou de celui de 2023 (1 128 € par hl). Cependant les vins de Bourgogne sont valorisés à un niveau très élevé soit 2 367 € par hl en moyenne alors que c'est 886 € par hl en France. En outre, en Côte-d'Or particulièrement mais aussi dans certains domaines de Saône-et-Loire et de l'Yonne, les viticulteurs vendent leurs vins en direct. Ils emploient donc

plus de salariés soit 2,6 en moyenne contre 1,3 au niveau national. Ils ont aussi investi dans des installations très coûteuses telles que des cuveries ou des chais. Cela génère des charges très importantes et bien supérieures à ce que l'on observe en France la même année. Chaque poste de charge est très supérieur au niveau national. Ainsi la mécanisation est deux fois plus élevée à 288 € par hl. C'est également le cas des autres charges de structure (1 619 € par ha contre 729 € par ha). Il s'agit en

particulier des charges de personnel de l'exploitation. Par ailleurs, les domaines viticoles perçoivent très peu de subventions d'exploitation ou d'autres produits. Ainsi, le prix de revient s'établit à 2 346 € par hl. Il est couvert par le produit viticole en moyenne de 2 368 € par hl. C'était également le cas en 2023 mais avec des valeurs bien inférieures compte tenu des volumes produits très élevés. Le prix de revient 2023 de 1 073 € par hl est couvert par le produit de la vente de vins de 1 191 € par hl.

Méthodologie

Les résultats économiques présentés sont établis à partir des données techniques et comptables collectées chaque année sur un échantillon national d'exploitations agricoles dans le cadre du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Cet échantillon compte 7 250 exploitations en 2025 sur 290 311 exploitations moyennes et grandes au total. En Bourgogne-Franche-Comté, l'échantillon compte 550 exploitations qui représente 18 943 moyennes et grandes. Les résultats de chaque exploitation sont pondérés selon la taille et l'OTEX.

Définitions

Excédent Brut d'Exploitation : Production + Subventions d'exploitation – Consommations intermédiaires – Charges de personnel – Impôts et taxes. Son calcul ne prend pas en compte les dotations aux amortissements et les éléments financiers et exceptionnels. Il traduit la capacité du chef d'exploitation à « gagner de l'argent » en faisant son métier. L'EBE représente la capacité financière de l'entreprise. C'est la ressource financière qui permet de rembourser les annuités d'emprunt et les frais financiers. Ce qui reste constitue le revenu disponible permettant de couvrir les prélèvements privés, l'autofinancement des investissements et une marge de sécurité en cas d'imprévu.

Charges opérationnelles végétales : Engrais, semences et plants, produits phytosanitaires, achats de travaux et services sur cultures, assurance récolte

Charges opérationnelles animales : Aliment grossier, aliment concentré, produits et honoraires vétérinaires, Produits de reproduction animale, produits d'entretien, achats de travaux et services pour l'élevage, locations d'animaux, charges locatives des animaux, charges opérationnelles de la Surface Fourragère Principale (SFP)

Charges de structure : charges liées au foncier, aux bâtiments, aux installations techniques, au matériel, à la main d'œuvre présente sur l'exploitation, autres charges de structure telles que l'eau, gaz, électricité, autres honoraires, publicité, charges financières, autres...

Autres produits : Location de surface fourragère, autres locations, pension d'animaux, indemnités d'assurance, prestation de service à caractère accessoire, autres travaux à façon, commissions et courtage

Prix de revient = Coût de production du produit considéré – Aides perçues – Autres produits

Produit moyen de vente = Produit brut pour le produit considéré par Quantité produite

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Björn Desmet
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteurs : Martin Desmarquet, Laurence Malet
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2026